



L'Empreinte de l'Ours

S'Baere Blättel

Bulletin Municipal de la Commune de Baerenthal

Mairie de BAERENTHAL 1, rue Printemps d'Alsace 57230 BAERENTHAL

03.87.06.62.30

mail : mairie@baerenthal.eu site internet : www.baerenthal.eu

Responsable de la publication : Christian Cropsal 1^{er} Adjoint en charge de la communication

Comité de rédaction : S. Weil, A. Kessler, A. Nirrengarten, J. Charpentier, P. Brunner, M. Zugmeyer et A. Levavasseur

Horaires d'ouverture :

Mairie

Mardi et vendredi de 14 h à 19 h

Mercredi de 8 h à 12 h

ou sur rendez-vous

Le Maire reçoit en Mairie sur RDV
les vendredis de 17 h à 19 h

Bibliothèque Municipale

03 87 06 26 48

biblio@baerenthal.eu

Mardi de 16 h 30 h à 18 h

Agence Postale Communale

03 87 96 50 41

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h à 11 h 30

Mercredi de 14 h à 16 h 30

POMPIERS : 18

POLICE : 17

URGENCES

Centre de régulation médicale
Médigarde **0 820 33 20 20**

Appeler le 15 en cas d'urgence

Pharmacies de garde :

Composer le 3237 pour connaître
la pharmacie de garde

Médecin :

Jean-Luc GORALSKY

03 87 06 53 34

Cabinet d'infirmières :

Cécile FERSTLER

03 87 96 17 23

Cabinet de kinésithérapie :

Jennifer SCHMITT

03 72 29 98 05

AMAPA :

L'antenne du Pays de Bitche est installée à
Sarreguemines :

03 87 95 71 72

CLIC :

Antenne de Bitche :

03 87 78 06 99

Février 2022

Un Plan Paysage pour vivre et traverser les Vosges du Nord

Augmenter l'attractivité de l'itinéraire de randonnée et renforcer le plaisir d'habiter le territoire, tel est l'ambition du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges. Avec comme colonne vertébrale le GR®53, cette stratégie prend le paysage comme fondement pour aborder l'aménagement du territoire, la biodiversité, l'économie ou encore le tourisme.

De Wissembourg à Saverne, 105 km balisés rectangle rouge, permettent de découvrir les paysages de l'est forestier des Vosges du Nord sur un itinéraire labellisé *Leading Quality Trail* depuis 2019. Indépendamment, deux variantes parallèles à ce tracé principal : le GR®531, rectangle bleu, et le GR®532, rectangle jaune, sillonnent les paysages du Piémont et du Pays de Bitche. Au total, ce sont 44 communes, réparties sur 7 communautés de communes, qui sont traversées par l'un des trois parcours et donc concernées par le Plan de Paysage.

En 2019, ce fut l'année de la concertation. Elle fut menée à travers des rencontres avec les partenaires et des questionnaires en ligne. Elle a permis de récolter plus de 350 participations. Les problématiques soulevées et les envies émises sont les bases principales du diagnostic de ce Plan de Paysage.

Les cinq objectifs de qualité paysagère sont le produit de ce diagnostic et le point de départ du plan d'action. Ils traduisent une ambition commune des partenaires pour les prochaines années.

- **Objectif 1 : Poursuivre la sensibilisation aux paysages**
- **Objectif 2 : Accompagner la découverte des paysages le long de la Traversée du Massif des Vosges**
 - Guider le visiteur pour faire découvrir le territoire
 - Contempler les points de vue et les spécificités paysagères
 - Révéler le patrimoine bâti et son histoire
 - Révéler le patrimoine naturel et ses richesses
- **Objectif 3 : Enrichir nos paysages pour être heureux d'y habiter et d'accueillir**
 - Offrir une nuitée qui prolonge l'expérience positive du territoire
 - Proposer un accueil convivial grâce à des services dynamiques
 - Partager son paysage quotidien
 - Tirer avantage du paysage agricole
- **Objectif 4 : S'appuyer sur la Traversée du Massif des Vosges pour connecter villes, villages et grands paysages**
 - Relier la Traversée du Massif des Vosges aux autres modes de déplacement
 - Accompagner l'entrée du grand paysage dans le village
- **Objectif 5 : Donner de la visibilité à la richesse de nos paysages**
 - Mettre en avant et faire connaître la Traversée du Massif des Vosges et ses caractéristiques emblématiques.

Le Plan de Paysage est un outil à vocation opérationnelle, au service de l'ensemble du territoire. Afin d'atteindre ces objectifs, le carnet d'actions recueille 40 propositions à mettre en œuvre dans les futures années. Il s'agit de poursuivre ensemble cette démarche de territoire pour le cadre de vie et le tourisme durable.

Liens qui renvoient sur la consultation des documents liés :

[Plan Paysage de la Traversée du Massif des Vosges - Diagnostic \(calameo.com\)](#)

[Plan Paysage de la Traversée du Massif des Vosges - Carnet des Actions \(calameo.com\)](#)

[Bi Uns 2 Plan Paysage \(calameo.com\)](#)

pass sanitaire

Toutes les personnes de + de 12 ans
(les moins de 12 ans ne sont pas soumis au pass sanitaire)

Justifier de l'une des situations suivantes :

- Attestation de schéma vaccinal complet et à jour
- Résultat de test de dépistage PCR ou antigénique négatif datant de moins de 24H
- Certificat de rétablissement (résultat de test de dépistage PCR ou antigénique positif datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois)
- Certificat de contre-indication à la vaccination établi par l'Assurance Maladie.

À compter 15 février 2022, pour conserver mon pass sanitaire je dois avoir réalisé ma dose de rappel dans les 4 mois qui suivent ma dernière injection ou infection*

Services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
(pour les personnes qui accompagnent ou rendent visite aux personnes accueillies)

Lieux de culte

Trajets continent/Corse en bateau ou avion

POUR LES 12/15 ANS UNIQUEMENT :
lieux cités précédemment + lieux où s'applique le Pass Vaccinal chez les plus de 16 ans

POUR QUI ?

COMMENT RÉCUPÉRER SON PASS ?

pass vaccinal

Toutes les personnes de + de 16 ans
(les moins de 16 ans ne sont pas soumis au pass vaccinal)

Justifier de la situation suivante :

- Attestation de schéma vaccinal complet et à jour

À compter 15 février 2022, pour conserver mon pass vaccinal je dois avoir réalisé ma dose de rappel dans les 4 mois qui suivent ma dernière injection ou infection*

Les personnes dont le schéma vaccinal est en cours de réalisation peuvent présenter temporairement une attestation de test PCR ou antigénique négatif

OU LE PASS S'APPLIQUE T-IL ?

Lieux de loisirs et de culture
(cinémas, salles de spectacle, musées, parcs d'attractions, ...)

Bars et restaurants
(y compris en terrasses)

Foires et salons professionnels,
séminaires professionnels

Déplacements longue distance en transports publics (vols intérieurs, TGV, Intercités, trains de nuit, car interrégionaux)

Les remontées mécaniques

L'accès aux hébergements touristiques de type campings ou clubs de vacances

Les salariés des lieux et activités soumis au pass vaccinal pourront présenter un justificatif d'engagement dans un schéma vaccinal, le temps de recevoir leurs deux doses de vaccin si ça n'est pas encore le cas.

*Je justifie d'une infection à la COVID-19 avec une attestation de rétablissement. La date indiquée sur l'attestation fait office de référence pour le calcul de la nouvelle date d'éligibilité à la dose de rappel. Le certificat de rétablissement permet de prolonger provisoirement la validité du pass sanitaire/vaccinal de 6 mois.

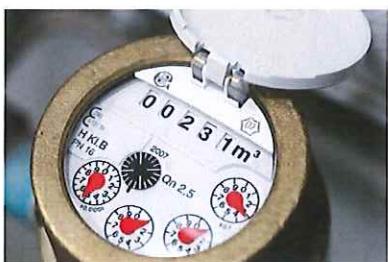
Relève des compteurs d'eau potable

Sébastien Reinheimer et Antonin Bastian-Gilger effectueront la relève des compteurs d'eau potable, pour le compte du SDEA, à compter du lundi 7 février 2022 et durant tout le mois de février.

Merci de leur faciliter l'accès au compteur, en enlevant les objets gênants (accès cave ou regard extérieur).

Les personnes qui ne souhaitent pas recevoir les agents, en raison de la crise sanitaire, pourront envoyer leur relevé (de préférence avec une photo du compteur) à l'adresse de la mairie (mairie@baerenthal.eu).

Vous pourrez également communiquer votre index (seuls les chiffres sur fond noir sont à prendre en compte) en déposant le coupon-réponse mis dans votre boîte aux lettres (si vous êtes absent lors du passage des agents communaux) dans la boîte aux lettres de la mairie.



Carte grise - démarches administratives

Arnaque aux faux sites administratifs

L'intégralité des démarches liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

et UNIQUEMENT sur ce site !

Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture : Garage dans le 57

Attention ! Certains sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais « d'assistance en ligne », de « traitement de dossier » ou encore de « tâches administratives automatisées ». Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, les démarches sont gratuites.



Multiflux

La prochaine distribution de sacs multiflux aura lieu le

**mardi 8 mars 2022, de 15 h à 19 h,
à l'atelier municipal.**

Pensez à vous munir de votre Sydem Pass et d'un cabas.



Il est également rappelé que les nouvelles poubelles à couvercle bordeaux :

- 120 litres pour les foyers de 1 à 2 personnes,
- 240 litres pour les foyers de 3 à 4 personnes
- 240 litres + 120 litres pour les foyers de 5 personnes et plus,

qui ont été distribuées récemment, ne seront à utiliser qu'à compter d'une date qui sera communiquée ultérieurement par la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Un document explicatif détaillé sera prochainement déposé dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des habitants.

Inscription sur les listes électorales

Les élections présidentielles auront lieu les **dimanches 10 et 24 avril 2022**.

Pour ces élections, les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées.

La gestion de ces listes est assurée par la commune.

Ce qui change :

- ◆ L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 2 mars 2022.
- ◆ La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.
- ◆ L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

Nos joies et nos peines

Félicitations à :

M. **Ernest Muller** qui fêtera ses 83 ans le 1er février
M. **Fridbert Arnold** qui fêtera ses 83 ans le 7 février
Mme **Madeleine Becker** née Stein qui fêtera ses 80 ans le 11 février

Nos condoléances à la famille de :

Mme **Anne-Marie Haas** née Meyer, décédée le 4 janvier,
à l'âge de 76 ans

Bienvenue à :

Gabin, né le 7 janvier, fils de **Jonathan Kriegel** et de
Lucile Mardine

Félicitations à :

Frédéric Lieber et
Marina Wehrung, qui se sont
pacés le 21 janvier



Bloc notes

Mardi 1er février : Ouverture de la pêche à l'étang du Schmalenthal.

A compter du lundi 7 février et durant tout le mois : Relève des compteurs d'eau potable par les ouvriers communaux.

Du lundi 7 au vendredi 11 février : Planète Jeunes propose un centre aéré pour les enfants de 6 à 11 ans. Thème : Multi-activités autour de l'amitié et de la nature.

Mercredi 16 et jeudi 17 février : Planète Jeunes propose une activité street-art, pour les jeunes à partir de 8 ans.

Il reste des places disponibles pour toutes les activités proposées par Planète Jeunes.

Renseignements au 06 89 24 97 13 ou planete-jeunes57230@fdmjc-alsace.fr

Ce bulletin municipal vous est offert par :

FENÊTRES & VOLETS
FENÊTRES DE TOIT
ISOLATION INTÉRIEURE
NETTOYAGE DE TOITURES

 
57230 BITCHE

L'ARTISAN LOCAL POUR VOS TRAVAUX !



La valeur ajoutée de votre habitat

03 87 06 29 32

www.isol-renovhabitat.fr